



Les conditions de services

Faites des économies avec votre jardin...

Tout au long des saisons, Rousseau Jardin Services vous accompagne dans le respect de l'environnement et votre tranquillité. ***S'engager « zéro pesticides » en proposant des alternatives afin de préserver votre espace naturel au service de la biodiversité où la faune et la flore donnent une nouvelle dimension à votre jardin.***

Cela concerne les petits travaux de jardinage: taille raisonnée (respect du cycle végétale), tonte, fleurissement, plantations, arrosage, bêchage, enlèvement des déchets, désherbage manuel, l'élagage jusqu'à 3,5m au-delà il est nécessaire de faire appel à la compétence d'une entreprise spécialisée, aménagement, fleurissement de petit balcon, paysagisme d'intérieur, éco-jardinage..

La prestation régulière (minimum 1 fois par mois sur une durée de 9 mois par an) vous permet de bénéficier du tarif « fidélité » et autres avantages.

La première prestation justifie votre engagement et sera reconduit automatiquement l'année suivante (sauf interruption de votre part).

En cas d'une durée inférieure, une mise à jour sera effectuée en fin d'année en appliquant la tarification des interventions ponctuelles sur les prestations perçues.

La différence fera l'objet d'une facturation.

Vous pourrez mettre à termes aux prestations régulières en formulant votre demande par courrier. Afin de faciliter l'organisation de notre structure, un préavis de 2 mois est demandé sauf exception en accord entre les 2 parties.

Rousseau Jardin Services se réserve le droit de mettre à termes aux interventions pour non respect des conditions présentes.

La fréquence des interventions est définies ensemble

Toutes interventions non annulées 48 heures à l'avance seront facturées

Les interventions le samedi sont majorées de 10% sauf en cas de modification de planning

Le matériel

Vous avez le choix de proposer votre matériel (en bon état) et de bénéficier ainsi d'un tarif préférentiel.

Les prestations

Elles peuvent être régulières ou ponctuelles selon vos besoins

La durée

Intervention minimale de 2 heures et 6 heures hors agglomération d'Angers

Mode de paiement

chèque, espèces, cesu préfinancés, carte bancaire

Avantages fiscaux

vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 50% dans la limite de 5000 euros par an.

Vous recevrez annuellement un relevé détaillé de l'ensemble des prestations réalisées par l'entreprise à joindre à votre déclaration d'impôts.

L'entreprise dispose d'une assurance multirisques professionnelles

Je reconnais avoir pris connaissance de ces conditions

fait le :

signature :



06 74 49 11 78

Paysagiste ● Services à la personne

rousseau.jardin.services@gmail.com
<http://rousseaujardinservices.jimdo.com/>

Siren : 524848322